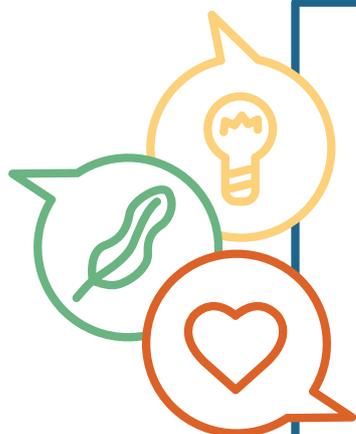


## APPEL À L'ACTION



**Union des villes et régions  
de l'économie sociale  
pour intensifier le travail  
sur la cohésion sociale,  
l'économie et la démocratie**





L'économie sociale est autant une force citoyenne et entrepreneuriale dans notre Union qu'une économie résiliente, promouvant l'intérêt général et apportant des solutions innovantes à de nombreux problèmes sociaux, environnementaux et démocratiques. Elle emploie des personnes dans toute leur diversité et maintient la vitalité des communautés, contribuant à rendre visible la réalisation des valeurs et des objectifs de l'Union européenne auprès de ses citoyens.

C'est pourquoi les territoires, et en particulier nos villes et nos régions, agissent localement et leur apportent un soutien important, tant sur le plan financier que politique. Avec cet appel à l'action, nous entendons faire entendre la voix de nos territoires pour que l'économie sociale et les partenaires qui coopèrent au quotidien soient reconnus pour leurs apports et pour les mesures qu'ils réclament pour l'avenir de cette économie.

Nous mettons en garde contre une Europe qui oublierait les territoires dans sa politique de cohésion et ne prendrait en compte que la compétitivité comme clé d'analyse de ses politiques publiques. L'Europe sociale doit prendre en compte les plus vulnérables, mais pas seulement dans ses politiques sociales. L'économie sociale a une forme de transversalité dans les politiques publiques (entrepreneuriat, emploi, environnement, économie circulaire, etc.), et la Commission européenne doit poursuivre un dialogue à la fois politique et technique à travers sa task force transversale entre directions générales et avec son groupe d'experts, le GECES.

Nous espérons que l'Union européenne poursuivra l'ambition qu'elle s'est fixée lors de l'élaboration du plan d'action pour l'économie sociale et de la recommandation du Conseil, en maintenant les moyens politiques, humains, techniques et financiers alloués à l'économie sociale et en poursuivant les programmes qu'elle a mis en place.

Toutes les briques de la politique européenne ont été construites, depuis près de 30 ans (à partir de la stratégie de Luxembourg de 1997), en co-construction avec l'économie sociale et les acteurs publics impliqués. Ni les réseaux, ni les entreprises, ni nos collectivités locales ne voudraient se passer des actions qui ont conduit à la reconnaissance de l'économie sociale et au soutien de son développement, en tant qu'acteur entrepreneurial majeur, créateur de valeur, non seulement économique, mais aussi en termes de cohésion sociale dans nos pays.

## Économie sociale – Ce que cela signifie pour les villes et les régions

Dans une période marquée par différents types de crises, d'incertitudes et de menaces contre notre système démocratique, il est temps de se recentrer sur ce qui fait notre force. Cette force réside dans nos valeurs européennes, dans la riche diversité de nos territoires et de leurs habitants, dans chacun de nos habitants et dans la force de la solidarité et de l'action communautaires – telles qu'elles sont mises en évidence par l'économie sociale.

En plus de représenter un acteur social ainsi qu'un écosystème industriel (tel qu'identifié par la stratégie industrielle européenne), l'économie sociale – y compris les coopératives (sociales), les fondations (communautaires), les associations, les mutuelles, les entreprises sociales et autres initiatives communautaires – s'est avérée être un modèle de développement local en tant que tel.

C'est un partenaire qui a montré sa résilience et sa contribution à la réactivation économique européenne de nos municipalités et régions – que ce soit dans les zones urbaines ou rurales – avec une vision transformatrice et sociale dans tous les secteurs économiques et les domaines de la société.

Plus que jamais, l'Europe doit s'appuyer sur la valeur ajoutée et les solutions générées par et avec l'économie sociale, c'est-à-dire par les entreprises et organisations d'intérêt général qui

- Investissent dans les personnes, la planète et les communautés au lieu de travailler pour le simple profit et/ou de délocaliser leurs activités ;
- Sont un pilier de nos systèmes de protection sociale et un acteur important dans la défense des droits fondamentaux ;
- Présentent un fort potentiel d'innovation (sociale, écologique et économique), non seulement dans le domaine des services sociaux, mais aussi dans des domaines tels que l'énergie, l'économie circulaire, l'économie de plateforme, la recherche, les données et bien d'autres encore ;
- Sont capables d'atteindre et de mobiliser les citoyens, en les rendant copropriétaires de projets et d'initiatives (entrepreneuriales), et de contribuer ainsi au renforcement des démocraties.

Un nombre croissant de villes et de régions à travers l'Europe reconnaissent ce potentiel par le biais de partenariats avec l'économie sociale, le développement de plans d'action de l'économie sociale, l'adaptation des cadres juridiques, etc.

Nous, villes et régions et leurs partenaires de l'économie sociale, voyons dans l'Union européenne un allié important dans ce domaine et nous nous félicitons de l'adoption et du suivi du plan d'action pour l'économie sociale, de la recommandation du Conseil ainsi que des recommandations/résolutions de l'OCDE, de l'OIT et de l'ONU. Un élan a été pris qu'il serait dangereux de perdre.

L'Europe est forte. Elle peut s'appuyer sur ses régions, ses villes et un riche tissu d'entreprises et d'organisations. Les crises actuelles doivent être considérées comme une opportunité d'apprendre et de remodeler notre société et notre économie en se basant sur la protection des droits fondamentaux, sur des valeurs telles que la coopération et la solidarité, ainsi que sur la poursuite d'objectifs connexes tels que les objectifs de développement durable des Nations unies.



## Nos engagements en tant que villes / régions / partenariats locaux pour et avec l'économie sociale

- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les plans d'action locaux, régionaux pour l'économie sociale, les stratégies d'économie sociale et / ou les accords de partenariat avec l'économie sociale, et allouer un financement approprié pour leur mise en œuvre.
- Favoriser le renforcement des capacités et les échanges entre les décideurs politiques et les fonctionnaires de différents départements politiques sur des sujets liés à l'économie sociale.
- Accroître la visibilité de l'économie sociale.
- Promouvoir l'éducation à l'économie sociale et mieux faire connaître l'importance de l'économie sociale dans divers domaines, tels que l'économie circulaire, la culture, le marché du travail, les entreprises, la recherche et l'innovation.
- Promouvoir la recherche industrielle liée aux défis sociaux dans le but final d'identifier des solutions innovantes aux besoins sociaux émergents (coopération avec les organisations à but lucratif, les organisations à but non lucratif et les entités du troisième secteur pour une hybridation des compétences et des modèles).
- Renforcer et / ou établir des lieux et des moments de dialogue et de co-construction des politiques avec l'économie sociale et la société civile.
- Encourager l'esprit d'entreprise dans l'économie sociale, également et en particulier chez les jeunes générations.
- Soutenir le travail des plateformes et des réseaux de l'économie sociale dans nos régions et nos villes.
- Soutenir la création d'espaces d'accélération (par exemple des hubs) pour le développement de l'économie sociale.
- Promouvoir l'intercoopération entre les différentes organisations de l'économie sociale ainsi que les partenariats entre l'économie sociale et d'autres acteurs locaux ou régionaux en tant que moteurs de la résilience, du bien-être et de l'innovation sociale dans nos territoires.
- Améliorer nos pratiques en matière de marchés publics, notamment grâce à l'apprentissage transnational par les pairs.
- Proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs locaux (fonctionnaires, économie sociale, ...) sur des sujets tels que les marchés publics et autres ;
- Promouvoir le renforcement des capacités dans l'économie sociale et accompagner les organisations de l'économie sociale dans leurs efforts de transition écologique et numérique.
- Utiliser les opportunités d'échanges transnationaux sur l'économie sociale, y compris la participation à des réseaux pertinents.



## En même temps, nous appelons les décideurs politiques européens à

*Reconnaître explicitement l'économie sociale dans les diverses stratégies et politiques européennes, ainsi que dans les structures institutionnelles et la coopération.*

- Reconnaître l'économie sociale comme un pilier important et un modèle de développement local en Europe.
- Clarifier le concept de «non-profit», créant ainsi une sécurité juridique quant à la différence entre non-profit et «non commercial».
- S'appuyer sur la reconnaissance, dans la stratégie industrielle européenne, de l'économie sociale comme l'un des quatorze écosystèmes industriels et investir dans cet écosystème.
- Poursuivre le partenariat avec les villes et les régions par le biais de la politique de cohésion européenne, en leur permettant de continuer à travailler sur des territoires résilients basés également sur la coopération avec l'économie sociale - ce qui ne sera possible que si le modèle actuel de gestion décentralisée de la politique de cohésion européenne est appliqué et amélioré et si l'accès aux villes et régions est garanti y compris la programmation au niveau régional/local.
- Assurer, en partenariat avec l'économie sociale et ses organisations représentatives aux niveaux local, national et européen, le suivi de la mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale jusqu'en 2030 et de la recommandation du Conseil, y compris la promotion, en partenariat avec l'économie sociale, de plans d'action pour l'économie sociale aux niveaux national et local.
- Affecter un nombre approprié de personnes de la Commission européenne à ce suivi, au moins au sein de la DG Emploi et de la DG GROW, et assurer la continuité de la task force interservices sur l'économie sociale au sein de la Commission européenne.
- Fournir les moyens de poursuivre le développement, par un enracinement plus fort de l'économie sociale, également dans d'autres stratégies et politiques européennes et intégrer l'économie sociale comme modèle dans une variété de politiques et de programmes au niveau européen liés au développement des entreprises, à la cohésion sociale, à la recherche, à l'éducation, à l'énergie, à la numérisation, à la citoyenneté et à d'autres domaines - tels que la loi européenne sur le climat, le nouveau plan d'action sur la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux, la vision pour l'agriculture et l'alimentation, ou les initiatives pour la protection et le renforcement de la société civile.
- Renforcer la place de l'économie sociale dans l'agenda politique du Comité des régions.
- Intensifier la coopération entre la Commission européenne et le Comité des régions afin de travailler, en partenariat avec les parties prenantes, sur de nouvelles initiatives liées à l'économie sociale et à sa contribution au développement local, régional ainsi qu'à la cohésion territoriale, sociale et économique au niveau de l'UE, mais aussi sur la poursuite de l'initiative des régions européennes de l'économie sociale (ESER).

### ***Améliorer les règles concernant l'accès aux marchés publics, les aides d'État et la fiscalité***

- Éliminer, dans les règles actuelles sur les aides d'État, les obstacles qui empêchent les gouvernements locaux, régionaux d'investir dans les entreprises de l'économie sociale ou de leur apporter un soutien financier, sur la base de l'intérêt général et de l'orientation communautaire de ces dernières.
- Améliorer les règles existantes en matière de marchés publics – par exemple en éliminant le critère du prix le plus bas et en fournissant, dans une directive révisée, de meilleures définitions, par exemple des termes « clauses sociales » et « considérations sociales » – tout en (re)menant des actions de renforcement des capacités pour les autorités publiques et l'économie sociale en ce qui concerne l'application des règles en matière de marchés publics (y compris des possibilités telles que les marchés réservés, etc.)
- Encourager la reconnaissance fiscale de la valeur ajoutée des entreprises de l'économie sociale en termes d'intérêt général (par exemple en suivant l'exemple de la reconnaissance des avantages fiscaux du troisième secteur en Italie tels qu'ils sont stipulés dans les lois nationales liées à la réforme du troisième secteur).

### ***Sensibiliser, éduquer à l'économie sociale et renforcer les capacités dans l'Union des compétences***

- Soutenir et contribuer à une diversité de mesures visant à sensibiliser la population à l'économie sociale, entre autres et plus spécifiquement en ciblant et en s'appuyant sur le potentiel de la jeune génération (par exemple, par la poursuite de l'Académie de la politique de l'entrepreneuriat des jeunes et le soutien de programmes offrant aux jeunes la possibilité d'expérimenter collectivement dans des régions et des villes de toute l'Europe leurs idées et leurs visions en utilisant le modèle de l'économie sociale, etc.)
- Renforcer davantage le rôle de l'économie sociale dans l'Union des compétences et encourager non seulement le renforcement des capacités au sein de l'économie sociale, mais aussi la diffusion à d'autres types d'acteurs économiques des compétences et du savoir-faire liés spécifiquement au modèle de l'économie sociale.
- Prendre en compte, dans les programmes liés au renforcement des capacités, la nécessité pour l'économie sociale de travailler sur la mesure de l'impact, qui devient de plus en plus une condition de coopération avec les investisseurs financiers (potentiels).

### ***Faciliter l'accès au soutien des acteurs de l'économie sociale, de type et de taille différents***

- Mieux prendre en compte, dans la mise en œuvre des programmes européens et l'allocation du budget, les ressources consacrées à l'élaboration et à la planification, à la coordination et à l'administration des projets.
- Assurer un meilleur accès, en particulier pour les micro et petites entreprises de l'économie sociale, aux opportunités d'investissement et aux différents types de mesures de soutien (y compris le renforcement des capacités) – en reconnaissant également et en particulier l'importance et le caractère unique des petites et moyennes entreprises européennes qui assurent la



diversité, l'innovation sociale, le développement et le maintien de l'emploi et du savoir-faire dans les villes et les régions d'Europe, ainsi que la création de courtes chaînes de valeur locales.

### **Renforcer l'écosystème de l'économie sociale et les partenariats (multipartites)**

- Accroître encore le soutien – sur la base du succès avéré de nouveaux types de partenariats – aux pôles d'innovation sociale et écologique et aux incubateurs réunissant l'économie sociale et d'autres acteurs selon les principes de l'économie sociale.
- Permettre, dans la mesure du possible, un partenariat entre les acteurs de la recherche, l'économie sociale et la recherche-action, également par le biais d'un soutien à des espaces d'accélération spécifiques (tels que les « Hubs ») pour une véritable hybridation entre différents acteurs et compétences.

### **Renforcer le dialogue social et améliorer les conditions de travail**

- Encourager la participation de l'économie sociale au dialogue social au niveau national et européen.
- Soutenir l'amélioration des conditions de travail dans l'économie sociale, afin de réduire le turn over lié à la surcharge de travail.

### **Recueillir les données, statistiques et rapports (de durabilité)**

- Améliorer la collecte de statistiques sur l'économie sociale en coopération avec les villes et les régions, les États membres, les acteurs de l'économie sociale et d'autres acteurs.
- Poursuivre les travaux sur les rapports de durabilité en tant que moyen, notamment pour contrer les tentatives d'« écoblanchiment » et d'« écoblanchiment social », tout en envisageant des outils et des procédures plus appropriés pour les petites et microentreprises et les organisations.





**Plusieurs des actions mentionnées ci-dessus peuvent et doivent également être entreprises par les gouvernements et les administrations nationales que nous invitons, en outre, à**

- Formuler une vision claire de l'économie sociale et des entreprises sociales.
- À établir et / ou réviser, en coopération avec les parties prenantes, des stratégies nationales et des plans d'action pour l'économie sociale.
- Permettre, par le biais de structures, de plateformes et de mécanismes appropriés, d'améliorer le dialogue et la coopération entre les niveaux national, régional et local sur les questions liées à l'économie sociale.
- Donner des mandats clairs pour l'économie sociale aux autorités nationales, aux régions et aux municipalités.
- Encourager la participation de l'économie sociale au dialogue social au niveau national et européen.
- Contribuer activement, lors de l'élaboration de programmes et d'actions visant à développer davantage l'économie sociale et le développement socialement durable en général, à lutter contre les tentatives d'écoblanchiment et d'écoblanchiment social.

